



Agenda

Lundi 28 mars : pas de séance (lundi de Pâques).

Lundi 4 avril

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Alain PELLET**, président de la Société française pour le droit international : « *Histoire du droit international. Irréductible souveraineté ?* ».

-Comité secret.

-17h30 : Réunion du jury du Concours de la Fondation Solon (salle 4)

Lundi 11 avril

-15h : **Jean-Pierre QUENEUDEC**, professeur de l'Université Panthéon-Sorbonne, ancien président de l'Académie de marine : « *Le droit et l'utilisation des mers* ».

Lundi 18 avril : pas de séance

-17h30 : Conférence de **Pascal LAMY**, ancien directeur de l'Organisation mondiale du commerce (Fondation Éthique et Économie).

Lundi 25 avril : pas de séance.

Lundi 2 mai

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Yves DAUDET**, secrétaire général de l'Académie de droit international : « *L'enseignement du droit international* ».

Lundi 9 mai

-15h : **Jean-François DOBELLE**, ambassadeur en mission à l'administration centrale : « *Les frontières maritimes de la France* ».

-17h30 : Conférence de **Haïm KORSIA**, membre de l'Académie : « *Économie libérale et espérance* » (Fondation Éthique et Économie).

Lundi 16 mai : pas de séance (lundi de Pentecôte).

Lundi 23 mai

-15h : **Rolf Einar FIFE**, ambassadeur de Norvège en France : « *Arctique et* ».

Séance du lundi 21 mars

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 14 février, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

François d'Orcival a présenté à ses confrères l'ouvrage du Général **Michel Forget**, correspondant de l'Académie (section générale), intitulé *Nos armées au temps de la V^e République* (Paris, Economica, 2016, 196 p.).

Le président **Gilbert Guillaume** a passé la parole à **Bernard Stirn**, président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, auteur notamment de *Vers un droit public européen* (Paris, Montchrestien, 2012, 160 p.), qui a fait une communication sur « le juge français et le droit international ».

L'orateur est parti du constat que le droit international est de plus en plus présent dans le droit interne, ce qui amène le juge français à inscrire désormais son action dans un horizon universaliste, en particulier « au travers d'une jurisprudence qui a tout à la fois redéfini la hiérarchie des normes et enrichi son office. Les règles constitutionnelles », a-t-il poursuivi, « dans leur définition de la place des normes internationales en droit interne, ont retenu une conception moniste, dans laquelle droit international et droit interne appartiennent à un même ensemble. Il est revenu au juge de définir les modalités de mise en œuvre de la hiérarchie qui découle des principes posés par la constitution. Dans ce cadre, la jurisprudence a tout à la fois assuré la pleine supériorité des traités sur les lois et consacré, dans l'ordre juridique interne, la suprématie de la constitution. Le rapport du juge et de la loi s'est trouvé en conséquence profondément modifié puisqu'il appartient désormais à tous les juges d'écarter l'application d'une loi contraire au droit international. »

« En France comme dans l'ensemble des pays européens, le caractère de norme suprême de la constitution s'est dans le même temps affirmé dans l'ordre juridique interne. Pratiquant davantage le droit international, le juge national a enrichi son office. Devenu familier du droit international, il a pris également conscience des marges que lui ouvre la diversité de celui-ci. Les traités internationaux sont devenus une source du contrôle de la légalité comme du droit de la responsabilité. Des questions telles que la régularité de la ratification d'un traité, l'interprétation de ses stipulations, la vérification de la condition de réciprocité dans son application sont désormais soumises à l'appréciation du juge national, pour lequel le droit international tant public que privé constitue une référence de plus en plus présente. Le juge national constate que le droit international n'est pas monolithique. Il comporte des principes généraux, des textes déclaratifs, une coutume. Les particularités du droit européen s'affirment. Il peut même arriver que le juge national ait à s'interroger sur des contradictions entre traités internationaux. » En conclusion, l'orateur a vu dans le rapprochement du juge français et du droit international « une source d'espoirs pour la force de notre droit et pour l'autorité des juridictions nationales ».

À l'issue de sa communication, **Bernard Stirn** a répondu aux questions que lui ont posées **Pierre Delvolvé**, **Jean-David Levitte**, **Mireille Delmas-Marty**, **Bruno Cotte**, le Chancelier **Gabriel de Broglie**, **Bertrand Collomb**, **Yves Gaudemet**, **Haïm Korsia** et **Jean Baechler**.

Dans la presse et sur les ondes

- « **Jean Tirole** défend la loi El Khomri au nom des plus fragiles », dans *L'Opinion* du vendredi 4 mars. Extrait : « Le prix Nobel d'économie, chef de file de la Toulouse School of Economics, est l'un des signataires de la tribune parue dans *Le Monde* de ce vendredi, intitulée : "Le projet de loi El Khomri représente une avancée pour les plus fragiles". Avec Philippe Aghion, Olivier Blanchard, Pierre Cahuc, Augustin Landier et 26 autres universitaires, il part du constat que le chômage, désormais au plus haut niveau depuis l'après-guerre, ne frappe pas tout le monde de la même manière et se concentre sur les jeunes et les moins qualifiés. La réforme du Code du travail va donc dans le bon sens en inversant la tendance massive du recours au contrat à durée déterminée et de la généralisation de la précarité. Cette prestigieuse signature n'a rien d'étonnant. Dès 2003, Jean Tirole avait signé avec Olivier Blanchard un rapport sur le marché du travail. Depuis, il explique inlassablement qu'il y "a un quasi-consensus chez les chercheurs reconnus internationalement sur le système français comme machine à créer de l'exclusion et du chômage". Et pourtant, la situation française continue de se dégrader. Le Nobel défend notamment le contrat de travail unique, pour remplacer le CDD et le CDI. »

- **Yvon Gattaz** : « *Start, c'est bien, up c'est mieux* », éditorial dans la revue *Centraliens* de mars-avril 2016. Extrait : « Les créations d'entreprises qui ont explosé dans les années 2000 produisent la plupart du temps des entreprises naines et qui restent naines, car la France cultive le nanisme avec délectation. C'est notre culte de l'ourson. Or il est indispensable de fonder des entreprises de croissance, celles qui créent des emplois, ces emplois dont la France a tant besoin. Et nous avons récemment démontré que le taux de croissance des nouvelles entreprises était fonction du taux d'instruction des créateurs. Nos diplômés ont donc l'occasion, et même le devoir, de créer de nouvelles entreprises qui, après leur jaillissement à partir de zéro, deviendront des TPE, puis des PME, puis des ETI, d'où la formule incitative : « *Start, c'est bien, up c'est mieux* ».

- **Mireille Delmas-Marty** : « Le dérèglement climatique, une dernière chance pour l'humanité », interview à la Radio Télévision Suisse et article dans le quotidien *Le Temps* du jeudi 10 mars. Extrait : « « Dans le contexte actuel de tension extrême, la COP 21 a-t-elle amorcé le grand tournant que l'on attendait? Car il devient évident que face aux interdépendances croissantes, la solidarité s'impose, qu'il s'agisse de lutter contre le terrorisme sans frontière, de réduire les dérèglements climatiques, ou plus largement de relever les autres défis liés à la globalisation, des crises financières aux désastres liés aux conditions de travail ou au traitement des déchets toxiques, sans oublier – le plus grave sans doute – le drame humanitaire des migrations. La question est la même: qui est en charge de la défense des biens communs mondiaux? Certains, comme Nicolas Hulot, ont proposé de créer une organisation mondiale chargée de l'ensemble des «biens communs de l'humanité». L'idée peut sembler utopique car, même limitée à une organisation mondiale de l'environnement, elle a toujours été écartée. En tout cas elle a le mérite d'attirer l'attention sur l'ensemble de ces biens de première nécessité (pour l'humanité et pour l'ensemble du monde vivant) que sont une paix durable et une terre habitable. Il serait en effet urgent de réinventer la fonction, décrite par Danoura Liberski-Bagnoud (à propos des anciens systèmes rituels des peuples du bassin de la Haute Volta) des «gardiens de la Terre»: ils n'étaient pas des propriétaires mais des garants, ceux qui veillent au respect des interdits et à l'observance des rites. Une telle fonction tiendrait sa légitimité politiquement du choix et du statut de ces gardiens au sein des organisations internationales et juridiquement de la définition de cette notion de biens communs. L'efficacité dépendrait des instruments juridiques permettant d'engager la coresponsabilité de tous les acteurs de la mondialisation. »

- **Thierry de Montbrial** : « Il ne faut pas pratiquer la politique de l'autruche sur l'identité chrétienne », entretien publié dans *Le Soir* du lundi 7 mars. Extrait : « Il faut avant tout se poser la question fondamentale : qu'est-ce que la religion ? Et là, il faut distinguer au moins quatre niveaux : anthropologique, ethnologique, sociologique et politique. Le niveau anthropologique recouvre le fait que l'homme a une aspiration transcendante et qu'il est dans sa nature de se poser la question de sa place dans l'univers. Et puis, vous avez les autres niveaux, et c'est là que cela devient plus problématique. Le niveau ethnologique veut dire que, dans l'histoire de l'humanité, le besoin religieux devient une organisation identitaire du groupe ou de l'ethnie. Quand deux peuples se combattent, chacun brandit le drapeau de sa religion, de son dieu. Durant la Première guerre mondiale, Allemands et Français s'élançaient les uns contre les autres au nom de "Dieu avec nous", "Gott mit uns". Tertio, il y a l'aspect sociologique, très éloigné du religieux. Personne ne peut comprendre la peinture occidentale, jusqu'au XVI^e ou XVII^e siècle, sans avoir une culture religieuse. Enfin, il y a l'utilisation politique. Dans le cas orthodoxe, les plans religieux et politique sont toujours aujourd'hui extrêmement proches : le patriarche de Moscou et de toutes les Russies, Cyrille, est un peu l'alter ego de Poutine. L'autre exemple, maléfique mais réel, est ces groupes qui se mettent à utiliser la religion, à la détourner à leur profit, qui peuvent, comme aujourd'hui au Moyen-Orient, prendre les formes les plus barbares, mais deviennent des réalités politiques extrêmement puissantes. »

À savoir

- **Mireille Delmas-Marty** a donné une conférence intitulée « Dans le tourbillon des vents de la mondialisation », le vendredi 4 mars au Centre interculturel de rencontres du château de Goutelas, Loire. Le mardi 15 mars, elle était l'invitée à Genève du Club suisse de la presse et du Collegium international que préside Michel Rocard, pour participer à une table ronde sur le thème « Le dérèglement climatique, une chance pour l'humanité ? ».

- **Ghislaine Alajouanine**, correspondante de l'Académie (section Morale et Sociologie), poursuivant le cycle de colloques internationaux sur le thème « De la société de la connaissance vers la société de la transmission », dont les deux premières éditions ont eu lieu à l'Académie et sous son égide en 2013 et 2014, en présence respectivement des ministres Michelle Delaunay et Laurence Rossignol, a organisé les 9, 10 et 11 mars à l'Université catholique de l'Ouest, à Angers, un colloque intitulé « Technologies et usages dans la ciberinnovation » auquel a participé la secrétaire d'Etat Pascale Boistard.